

DEC111586DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR8210, intitulée «Anthropologie et Histoire des Mondes Anciens - ANHIMA», dont le directeur est Monsieur François DE POLIGNAC;

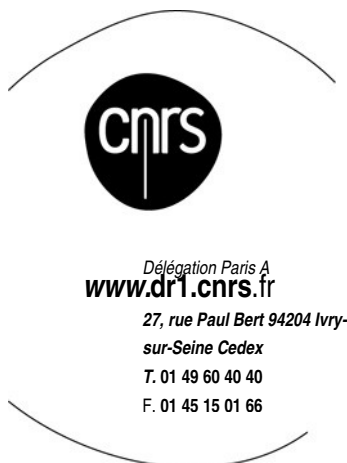
Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François CHAUSSON, professeur d'université, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric CHAUSSON, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Monsieur Christian JACOB, directeur d'études et directeur de recherches.



Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian JACOB, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Madame Anne COLLINE, technicienne.(1)
(2).

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

(2): la délégation de signature pour Madame Anne COLLINE comporte une limite de 1500 € pour toutes commandes de fonctionnement, d'équipement et missions.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 octobre 2011

Le Directeur d'Unité